

Dépenses consacrées aux politiques du marché du travail 1998-2003

Statistiques en bref

POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

17/2005

Auteur

Africa MELIS

Contenu

Les dépenses consacrées aux PMT représentent 2.3% du PIB de l'UE-15, mais le niveau des dépenses accuse des différences importantes entre les pays 1

L'élimination des écarts de prix ne réduit que légèrement les différences de niveau de dépenses consacrées aux PMT entre les pays 2

Les dépenses consacrées aux mesures passives représentent plus des deux tiers des dépenses au titre des mesures PMT 3

En termes réels, les dépenses PMT ont peu varié au cours de la période 1998-2003, mais on note des différences entre les pays et les types de mesures 4

Les mesures de formation représentent toujours près de 40% des dépenses des politiques actives du marché du travail, mais l'importance des incitations à l'emploi s'accroît 5

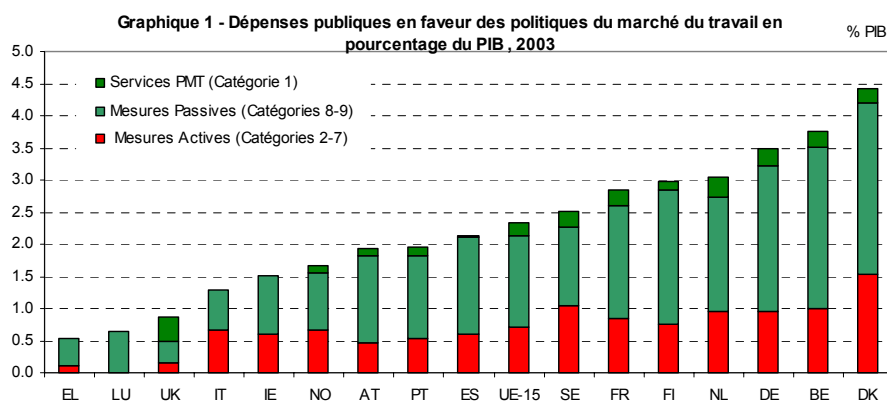
Les différents types de mesures PMT actives progressent à des rythmes différents 6

En 2003, les pays de l'Union européenne ont dépensé 2.3% de leur PIB combiné au titre d'interventions en vue d'aider les chômeurs et autres groupes défavorisés à s'intégrer dans le marché du travail. Sur le total des dépenses en faveur des politiques du marché du travail (PMT), plus de 60% (1,4% du PIB) ont été consacrés aux aides passives (essentiellement des allocations de chômage). Les dépenses au titre de mesures actives telle que la formation représentaient seulement 0,7% du PIB.

Entre 1998 et 2003, le niveau des dépenses consacrées aux PMT a très peu changé en termes réels. Toutefois, on note d'importantes différences entre les divers types d'intervention et entre les pays.

Les mesures en matière de formation représentent toujours la part la plus importante des dépenses au titre des mesures actives, mais cette part diminue et les incitations à l'emploi ainsi que d'autres catégories plus petites, gagnent en importance.

Les dépenses consacrées aux PMT représentent 2.3% du PIB de l'UE-15, mais le niveau des dépenses accuse des différences importantes entre les pays



Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

En 2003, les dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail (PMT) dans l'Union européenne (UE-15) atteignaient 2,3% du PIB (tableau 1)¹, mais le niveau des dépenses variait considérablement entre les pays (graphique 1). Au Danemark, les dépenses PMT représentaient près de 4,5% du PIB et la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas dépensaient également plus de 3% de leur PIB. Toutefois, la Grèce et le Royaume Uni consacraient moins de 1% du PIB aux PMT.²



¹ Voir l'encadré concernant les principaux types d'interventions PMT et les notes méthodologiques pour de plus amples informations sur la ventilation des dépenses PMT. Les données actuellement disponibles sur les services PMT dans la catégorie 1 sont le résultat d'une collecte de données pilotes ; elles sont incomplètes et ne peuvent pas encore être considérées comme totalement comparables entre les pays.

² Les données concernant les catégories 2-7 sont incomplètes pour le Luxembourg

Tableau 1: Dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail en pourcentage du PIB, 2003

	Dépenses PMT/PIB (%)																
	UE-15*	BE	DK	DE*	EL	ES	FR	IE	IT	LU	NL	AT	PT	FI	SE	UK	NO
Services PMT (cat.1)	0.196	0.231	0.213	0.261	:	0.016	0.250	:	:	:	0.309	0.112	0.129	0.124	0.244	0.368	0.126
Mesures Actives (catégories 2-7)	0.701	1.006	1.529	0.948	0.113	0.589	0.836	0.607	0.663	:	0.947	0.461	0.542	0.748	1.042	0.154	0.666
Mesures Passives (catégories 8-9)	1.441	2.514	2.681	2.280	0.411	1.527	1.769	0.914	0.615	0.641	1.795	1.370	1.279	2.095	1.220	0.344	0.882
Total	2.338	3.751	4.422	3.488	0.524	2.133	2.854	1.521	1.278	0.641	3.051	1.943	1.951	2.967	2.505	0.866	1.673

* UE-15 données estimées pour les catégories 1 et 2-7. DE: données partielles pour la catégorie 1.

Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

Les principaux types d'interventions PMT

Dans la base de données PMT, l'unité d'observation est la *mesure* ou le *service* PMT qui sont classés par type d'action afin de regrouper des formes similaires d'interventions. Il existe neuf catégories différentes par type d'action qui peuvent être ventilées en trois groupes principaux :

Services PMT. La catégorie 1 concerne les *services* généralement rendus par les SPE (services publics de l'emploi) auxquels les participants s'adressent pour rechercher un emploi en tant qu'activité principale. Les personnes bénéficiant des services PMT continuent normalement à être recensées en tant que chômeurs enregistrés (s'il y a lieu).

Mesures actives. Les catégories 2 à 7 concernent les *mesures* "actives" ; la principale activité des participants n'est pas la recherche d'un emploi – ils participent à une formation, à une expérience professionnelle ou autres. Les participants aux mesures actives cessent normalement d'être recensés en tant que chômeurs enregistrés.

Mesures passives. Les catégories 8 et 9 concernent les *mesures* fournissant des aides *passives* – essentiellement allocations de chômage et prestations de préretraite.

Voir notes méthodologiques pour de plus amples informations

Les résultats de la collecte de données pilotes de 2003 pour la catégorie 1 *Services du marché du travail*, qui doivent être considérés comme des données préliminaires et utilisés avec une certaine prudence, montrent que ce type d'intervention est particulièrement important au Royaume Uni où les dépenses au titre des services clients étaient les plus élevées (0,4% du PIB) et représentaient le poste principal des dépenses du RU consacrées aux PMT.

Les dépenses totales en faveur des mesures "actives" pour les catégories 2-7 atteignaient plus de 1,5% du PIB au Danemark et 1% en Belgique et en Suède. Aux Pays-Bas et en Allemagne, les dépenses étaient également supérieures (plus de 0,9% du PIB) à la moyenne de 0,7% de l'ensemble de l'Union (UE-15).

En 2003, les dépenses publiques au titre des mesures "passives" (voir encadré) constituaient la part la plus importante des dépenses totales consacrées aux PMT dans chaque pays, sauf en Italie et au Royaume Uni, et un peu plus de 1,4% du PIB dans l'ensemble de l'Union (UE-15). Dans quatre pays - Danemark, Belgique, Allemagne et Finlande – les dépenses en faveur des catégories 8 et 9 atteignaient plus de 2% du PIB, tandis qu'elles ne s'élevaient qu'à 0,3% du PIB au Royaume Uni.

On relève des disparités importantes entre les Etats membres en ce qui concerne le niveau des dépenses consacrées aux PMT. A l'exception de la Grèce et du Luxembourg, dont les données sont incomplètes, les dépenses du Danemark sont 5 fois plus élevées que celles du Royaume Uni. L'écart est même presque de dix pour les mesures actives des catégories 2 à 7, et de huit pour les mesures passives des catégories 8 à 9 (dans les deux cas, le Danemark et le Royaume Uni affichent, une fois de plus, les dépenses les plus élevées /les plus faibles).

L'élimination des écarts de prix ne réduit que légèrement les différences de niveau de dépenses consacrées aux PMT entre les pays

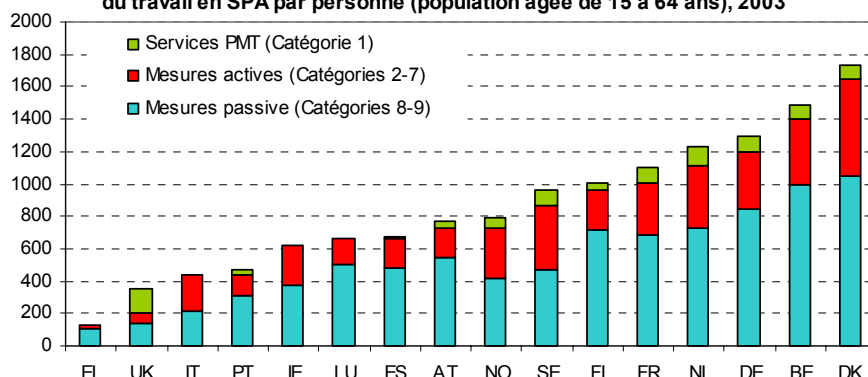
Exprimer les dépenses en SPA (standards de pouvoir d'achat) élimine théoriquement les écarts de prix entre les pays et permet donc d'effectuer une comparaison plus précise des dépenses. La figure 2 indique les dépenses PMT en SPA par personne en âge de travailler (15-64 ans) ; cela représente le pourcentage de population qui souhaite travailler et donc bénéficier de toute forme d'intervention sur le marché du travail.

Cette mesure montre également que c'est au Danemark que le niveau de dépenses PMT est le plus élevé dans l'UE-15 (1,730 SPA par personne). Viennent ensuite la Belgique (1,488 SPA par personne) puis l'Allemagne et les Pays-Bas qui sont les seuls autres pays dont les dépenses sont supérieures à 1,200 SPA par personne. En revanche, les dépenses PMT en 2003 ont été inférieures à 450 SPA par personne en Grèce, au Royaume-Uni, en Italie et au Portugal.

A l'exception de la Grèce, le rapport entre le pays de l'UE-15 dépensant le plus (Danemark) et celui dépensant le moins (RU) est un peu moins élevé (4.8) qu'en cas de mesure d'après le PIB. Ce même rapport est égal à 9.1 pour des mesures actives des catégories 2-7, et de 7.4 pour des mesures passives des catégories 8 et 9 (une fois de plus, l'écart est moins important qu'en cas de mesure par rapport au PIB).

Les écarts nationaux sont en partie dus aux différents niveaux de richesse, mais ils reflètent également la diversité des systèmes de gestion du marché du travail, des évolutions démographiques, des taux de chômage ainsi que d'autres facteurs institutionnels économiques et sociaux.

Graphique 2 - Dépenses publiques en faveur des politiques du marché du travail en SPA par personne (population âgée de 15 à 64 ans), 2003



Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

Les dépenses consacrées aux mesures passives représentent plus des deux tiers des dépenses au titre des mesures PMT¹

En 2003, les dépenses consacrées aux mesures passives (catégories 8 et 9 des PMT) représentaient 67,3% des dépenses de l'UE-15 en faveur des mesures PMT et constituaient la part la plus importante des dépenses dans la quasi totalité des pays (tableau 2). La part essentielle de ces dépenses concerne l'octroi

de différentes formes de prestations de chômage (versées en cas de chômage complet, partiel et en cas de travail à temps partiel) qui sont couvertes par les sous-catégories 8.1 à 8.3. Au total, elles représentent plus de 60% des dépenses totales consacrées aux mesures PMT (catégories 2 à 9).

Tableau 2 - Répartition des dépenses PMT entre les mesures actives et passives, 1998 et 2003.

EUROSTAT	Mesures passives						Mesures actives	
	Total des catégories 8-9		Sous-catégories 8.1 - 8.3 ** (Prestations de chômage)		Catégorie 9 (Prestations de préretraite)		Catégories 2-7	
	1998	2003	1998	2003	1998	2003	1998	2003
UE-15*	66.7	67.3	61.1	61.7	5.1	4.1	33.3	32.7
BE	69.4	71.4	52.4	55.7	15.3	12.8	30.6	28.6
DK	64.1	63.7	43.5	44.6	20.3	18.4	35.9	36.3
DE	70.7	70.6	68.9	67.0	0.1	1.2	29.3	29.4
EL	70.2	78.9	70.2	78.9	-	-	29.8	21.1
ES	76.5	72.2	71.3	69.9	1.4	1.1	23.5	27.8
FR	61.0	67.9	51.5	64.1	9.5	3.7	39.0	32.1
IE	61.1	60.1	57.0	50.9	4.1	4.3	38.9	39.9
IT	60.8	48.1	46.5	39.8	14.2	8.3	39.2	51.9
LU	:	:	:	:	:	:	:	:
NL	71.2	65.5	71.2	65.5	-	-	28.8	34.5
AT	81.2	74.8	69.9	52.2	3.7	13.8	18.8	25.2
PT	70.6	70.3	50.6	60.0	14.4	9.5	29.4	29.7
FI	71.7	73.7	59.2	55.0	12.1	18.1	28.3	26.3
SE	45.7	53.9	41.5	51.1	2.8	-	54.3	46.1
UK	75.3	68.1	75.3	68.1	-	-	24.7	31.9
NO	42.2	57.0	41.2	48.8	-	-	57.8	43.0

* UE-15 : données estimées pour les catégories 2-7.

** 8.1 Prestations de chômage complet ; 8.2 Prestations de chômage partiel ; 8.3 Prestations versées en cas de travail à temps partiel

Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

Les dépenses au titre des mesures passives sont les plus élevées en Grèce (79% du total) et en Autriche (75%). En revanche, l'Italie affecte la part la plus faible des dépenses aux catégories 8 et 9 (48%) et moins de 40% des dépenses totales PMT aux indemnités/aides destinées aux chômeurs. La Norvège et la Suède sont les seuls autres pays à consacrer moins de 60% des dépenses PMT (catégories 2 à 9) aux mesures passives.

Outre les allocations chômage, les indemnités de préretraite, qui sont couvertes par la catégorie 9 des PMT, sont l'autre composante principale des dépenses "passives". Ces indemnités ne représentaient que 4% des dépenses totales PMT (catégories 2 à 9) en 2003 contre 5% en 1998. Etant donné l'accent mis de plus en plus sur les politiques en faveur d'un vieillissement actif dans les lignes directrices pour l'emploi, on peut penser que l'importance de

la préretraite diminuera encore dans les années à venir.

En 2003, les dépenses au titre des indemnités de préretraite représentaient plus de 18% du total des dépenses PMT au Danemark et en Finlande. Dans les deux cas, les indemnités sont accordées sans condition et ne sont pas liées au recrutement de chômeurs à la place de travailleurs âgés.

En 2003, un peu moins d'un tiers (32,7%) des dépenses totales PMT (catégories 2 à 9) étaient consacrées à des mesures actives (catégories 2 à 7). L'Italie était le seul pays dont les dépenses en faveur de mesures actives dépassaient la moitié du total (52%), mais la Suède, l'Irlande (et la Norvège) affectaient également 40% ou plus des dépenses PMT au financement d'interventions actives.

¹ Dépenses consacrées aux mesures PMT seulement – c'est-à-dire catégories 2 à 9 uniquement, à l'exclusion de la catégorie 1 qui concerne les services PMT (voir encadré).

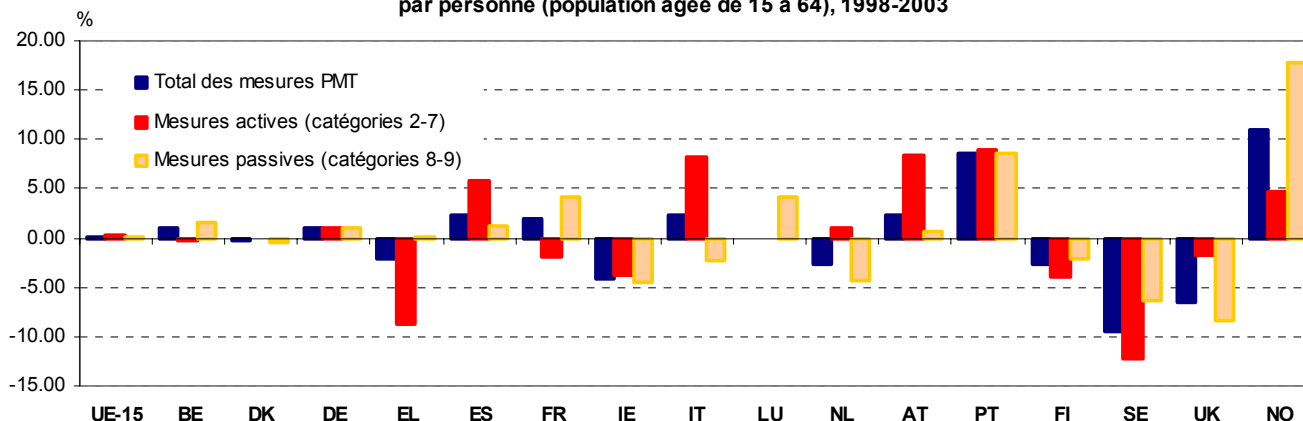
En revanche, la Finlande, l'Autriche et la Grèce consacraient moins de 27% des dépenses aux PMT aux mesures actives.

En termes réels, les dépenses PMT ont peu varié au cours de la période 1998-2003, mais on note des différences entre les pays et les types de mesures

Entre 1998 et 2003, les dépenses réelles par personne au titre des PMT (c'est-à-dire les dépenses à prix constants par personne en âge de travailler) dans l'UE-15 n'ont que très peu varié : l'augmentation globale a été de 0,8%, soit une moyenne de 0,16% par année (Figure 3). Toutefois, la croissance a évolué à des rythmes différents d'un pays à l'autre.

Des taux élevés de croissance des dépenses réelles ont été observés au Portugal (8,6%) et, en dehors de l'UE-15, en Norvège (près de 11% par an). Par ailleurs, les dépenses par personne en termes réels ont baissé en Suède, au Royaume-Uni, en Irlande, en Grèce, aux Pays-Bas et en Finlande.

Graphique 3 - Croissance annuelle moyenne des dépenses au titre des mesures PMT, en termes réels par personne (population âgée de 15 à 64), 1998-2003



Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

On a également noté des variations dans l'évolution des différents types de mesures PMT. En ce qui concerne les **mesures actives** des catégories 2 à 7, les dépenses ont accusé une hausse annuelle de 0,22% - un peu plus que pour les dépenses totales consacrées aux mesures PMT (catégories 2 à 9). Il semble toutefois que certains pays aient sensiblement accru leurs efforts concernant les interventions actives : en termes réels, les dépenses ont progressé de plus de 5% au Portugal, en Autriche, en Italie et en Espagne. En revanche, les dépenses par personne au titre des mesures actives ont diminué de plus de 10% par an en termes réels en Grèce et en Suède. On a également relevé une diminution notable des dépenses en Finlande et en Irlande (près de 4% par an).

En termes réels par personne, les dépenses en faveur des **mesures passives** dans l'UE-15 n'ont guère changé entre 1998 et 2003 puisque l'augmentation globale est inférieure à 1% et la croissance annuelle moyenne s'élève à 0,13%. Toutefois, ces chiffres masquent des différences entre les divers types d'aide financière proposés. Les dépenses liées aux indemnités/aides aux chômeurs (sous-catégories 8.1 - 8.3) ont augmenté de près de 0,4% par an en termes réels, alors même que le taux de chômage dans l'UE-15 a diminué de plus d'1 point de pourcentage au cours de la même période (tableau 3).

Cette anomalie apparente peut être observée dans plusieurs pays bien que les trois pays affichant l'augmentation la plus importante des dépenses au titre des allocations de chômage aient également été ceux dans lesquels le taux de chômage a progressé de plus d'1 point de pourcentage (Norvège, Portugal et Luxembourg). De plus, les deux pays accusant la plus forte baisse des dépenses, c'est-à-dire le Royaume-Uni (-8,5% par an) et l'Irlande (-6,3% par an) faisaient également partie des pays ayant connu une baisse significative du taux de chômage.

Tandis que les dépenses consacrées aux allocations de chômage et autres prestations ont augmenté, celles liées aux indemnités de préretraite (catégorie 9) ont diminué d'un peu plus de 4% par an. En fait, on a observé une baisse dans la plupart des pays accordant des indemnités de préretraite sauf en Autriche et en Allemagne où les dépenses ont nettement augmenté.

Tableau 3 - Croissance annuelle moyenne des dépenses consacrées aux mesures PMT passives, en termes réels par personne (population âgée de 15 à 64 ans), et taux de chômage, 1998-2003

Pays	Total des mesures passives (Catégories 8-9)	Catégorie 9 (Préretraite)	Sous-catégories 8.1-8.3 (Prestations de chômage)*	Taux de Chômage (en % des forces de travail)	
				1998	2003
UE-15	0.13	-4.04	0.37	9.3	8.0
BE	1.63	-2.59	2.24	9.3	8.0
DK	-0.44	-2.30	0.21	4.9	5.6
DE	1.06	75.22	0.50	8.8	9.0
EL	0.15	-	0.15	10.9	9.7
ES	1.16	-3.08	1.93	15.3	11.5
FR	4.18	-15.38	6.55	11.1	9.5
IE	-4.49	-2.92	-6.33	7.5	4.6
IT	-2.29	-8.08	-0.77	11.3	8.4
LU	4.20	-4.36	11.88	2.7	3.7
NL	-4.27	-	-4.27	3.8	3.7
AT	0.60	32.86	-3.54	4.5	4.3
PT	8.52	-0.20	12.39	5.1	6.3
FI	-2.07	5.59	-4.03	11.4	9.0
SE	-6.34	-100.00	-5.54	8.2	5.6
UK	-8.46	-	-8.46	6.2	4.9
NO	17.86	-	14.84	3.2	4.5

* 8.1 Prestations de chômage complet; 8.2 Prestations de chômage partiel; 8.3 Prestations de chômage versées en cas de travail à temps partiel

Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

Les mesures de formation représentent toujours près de 40% des dépenses des politiques actives du marché du travail, mais l'importance des incitations à l'emploi s'accroît

Le tableau 4 montre la composition des dépenses des politiques actives du marché du travail par catégorie en 1998 et 2003. Les mesures assurant une **formation** (catégorie 2) représentaient, en 2003, la part la plus importante des dépenses actives de l'UE-15 (39%). Les dépenses consacrées aux mesures de formation ont été particulièrement importantes au Royaume-Uni où elles représentaient plus de 80% des dépenses totales en faveur des

mesures actives. La part des mesures de formation était également bien supérieure à la moyenne en Autriche, au Portugal, en Finlande et en Allemagne (de 65% à 47%). La part des dépenses consacrées aux mesures actives de formation était la plus faible en Belgique (18%), en Espagne (20%) aux Pays-Bas (21%) et également, en dehors de l'UE, en Norvège (13%).

Tableau 4 - Répartition des dépenses consacrées aux mesures PMT actives par catégorie en 1998 et 2003

EUROSTAT	2. Formation		3. Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi		4. Incitations à l'emploi		5. Insertion professionnelle des handicapés		6. Création directe d'emplois		7. Aides à la création d'entreprises	
	1998	2003	1998	2003	1998	2003	1998	2003	1998	2003	1998	2003
UE-15**	44.1*	39.4	0.5*	0.3	14.5*	19.7	13.3*	16.4	25.4*	19.4	2.2	4.9
BE	14.7	17.9	7.5	-	24.2	21.5	10.7	11.5	42.7	48.6	0.2	0.5
DK	42.8	33.8	0.2	-	27.5	31.8	17.3	34.3	9.7	0.1	2.6	-
DE	45.3	46.8	-	0.1	6.2	12.3	11.8	16.1	33.3	15.1	3.5	9.5
EL	53.7*	28.9	-	-	19.0*	16.1	16.5*	20.1	-	-	10.9	34.8
ES	30.6	20.0	0.1	1.3	37.8	43.0	10.2	11.9	15.3	16.2	5.9	7.7
FR	42.0	36.9	-	-	18.9	10.1	8.3	10.6	30.7	41.9	0.1	0.4
IE	23.7	36.5	-	-	13.1	22.2	3.4	6.2	53.8	35.1	6.1	-
IT	54.5	36.8	0.3	0.0	30.1*	50.3	0.5	1.0	12.9	4.2	1.7	7.6
LU	:	:	-	-	:	:	:	:	:	:	:	:
NL	9.7	21.0	0.0*	0.0	4.9	3.4	51.1	50.0	34.3*	25.6	-	-
AT	61.8	64.6	0.0	0.0	13.2	13.1	13.4	12.1	11.4	9.2	0.1	1.0
PT	62.6	53.0	-	0.0	12.2*	28.9	2.8	10.2	14.7	7.3	7.7	0.6
FI	52.5	47.4	6.1	8.3	6.1	17.3	9.0	13.4	24.7	12.0	1.7	1.5
SE	63.7	37.5	-	0.7	4.4	14.2	25.1	44.1	3.3	-	3.6	3.5
UK	72.1*	81.9	-	-	10.2*	1.6	10.3	13.2	7.2*	3.1	0.2	0.3
NO	17.0	13.0	1.9	0.0	6.3	6.4	74.2	80.3	0.1	0.1	0.5	0.1

* Données estimées

** sauf le Luxembourg

Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

La deuxième catégorie la plus importante de dépenses actives concernait les **incitations à l'emploi** (catégorie 4) qui aident les chômeurs à entrer sur le marché du travail, par exemple par le biais de subventions salariales ou d'exemptions de cotisations sociales pour les employeurs. Ces incitations représentaient 20% des dépenses PMT actives dans l'UE-15 en 2003, mais on constate d'importantes différences entre les pays. En Italie et en Espagne, les incitations à l'emploi étaient la forme la plus répandue de mesures actives et représentaient, respectivement, 50% et 43% des dépenses. Ces dépenses étaient également supérieures à la moyenne au Danemark (32%), au Portugal (29%), en Irlande et en Belgique (22%). Aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les incitations à l'emploi étaient toutefois peu utilisées et atteignaient 3% ou moins des dépenses PMT actives.

Dans l'ensemble de l'Union (UE-15), les dépenses en faveur de la **création directe d'emplois** (catégorie 6) s'élevaient à 19% des dépenses totales au titre des mesures actives et constituaient la catégorie la plus importante en Belgique (49%) et en France (42%).

L'importance des mesures visant la création directe d'emplois, qui utilisent des fonds publics pour créer des emplois d'intérêt public ou socialement utiles ou à but non lucratif, et d'autres emplois non marchands pour les chômeurs, était également supérieure à la moyenne en Irlande (35%) et aux Pays-Bas (26%). En revanche, ces mesures ne représentaient que 4% des dépenses actives en Italie, 3% au Royaume-Uni, moins de 1% au Danemark et étaient inexistantes en Grèce ou en Suède.

La catégorie 5 (**insertion professionnelle des handicapés**) regroupe toutes les mesures PMT qui sont exclusivement en faveur des personnes handicapées; les 16% (moyenne de l'UE-15) de dépenses actives en 2003 masquent toutefois de considérables différences entre les Etats membres.

Ces différences reflètent, tout au moins en partie, une conception politique car les pays appliquant des mesures qui accordent une place importante aux groupes défavorisés dépensent vraisemblablement moins pour cette catégorie que les pays qui préfèrent procéder à des interventions adaptées aux handicapés et à d'autres groupes.

En 2003, les mesures en faveur des personnes handicapées constituaient la part la plus importante des dépenses PMT actives aux Pays-Bas (50%), en Suède (44%) et au Danemark (plus de 34%). Ailleurs, cette catégorie représentait entre 10 et 20% des dépenses actives sauf en Irlande (6%) et en Italie (1%). En dehors de l'UE-15, l'insertion professionnelle des handicapés était le domaine prioritaire en Norvège où 80% des dépenses actives y étaient consacrés.

Les aides à la création d'entreprises (catégorie 7), dont l'objectif est d'encourager les chômeurs et d'autres groupes cibles à créer leur propre entreprise ou une activité indépendante, sont utilisées par tous les pays sauf le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas. D'une manière générale, la catégorie est relativement petite et ne représente que 5% environ des dépenses de l'UE-15 consacrées aux mesures actives. Toutefois, en Grèce - où près du tiers de la population active est composé d'indépendants¹ - les aides à la création d'entreprises sont le type le plus important d'interventions actives et représentaient 35% des dépenses PMT actives en 2003.

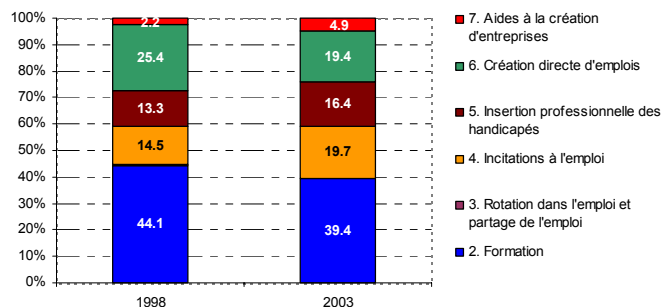
Enfin, les dépenses au titre des mesures relatives à la **rotation dans l'emploi et au partage de l'emploi** (catégorie 3) - les

¹ Source : Eurostat, enquête sur les forces de travail, 2003

chômeurs remplacent totalement ou partiellement des salariés en congé ou travaillant à temps réduit – représentent moins de 0,5% de toutes les dépenses actives dans l'Union (UE-15). En fait, ce type de mesure n'existe pas dans sept pays et n'est important qu'en Finlande (8% des dépenses).

La répartition des dépenses actives par catégorie a été relativement stable dans l'UE-15 entre 1998 et 2003 (graphique 4) ; toutefois, les parts des catégories importantes (formation et création directe d'emplois) ont diminué, respectivement, de près de 5 et de 6 points. Ces réductions résultent en partie de fortes variations dans certains pays - par exemple, la part consacrée à la formation a chuté de plus de 20 points en Suède et en Grèce et celle de la création directe d'emplois a baissé de plus de 18 points en Allemagne et en Irlande (voir tableau 4). En même temps, la part des dépenses de l'UE-15 consacrées aux incitations à l'emploi et à l'insertion professionnelle des handicapés a progressé, respectivement, de 5 et de 3 points. Ces variations sont favorisées par une augmentation de plus de 20 points pour les incitations à l'emploi en Italie et de plus de 17 points pour l'insertion des handicapés en Suède et au Danemark.

Graphique 4 - Part des dépenses consacrées aux mesures actives PMT par catégories, 1998 et 2003, UE-15



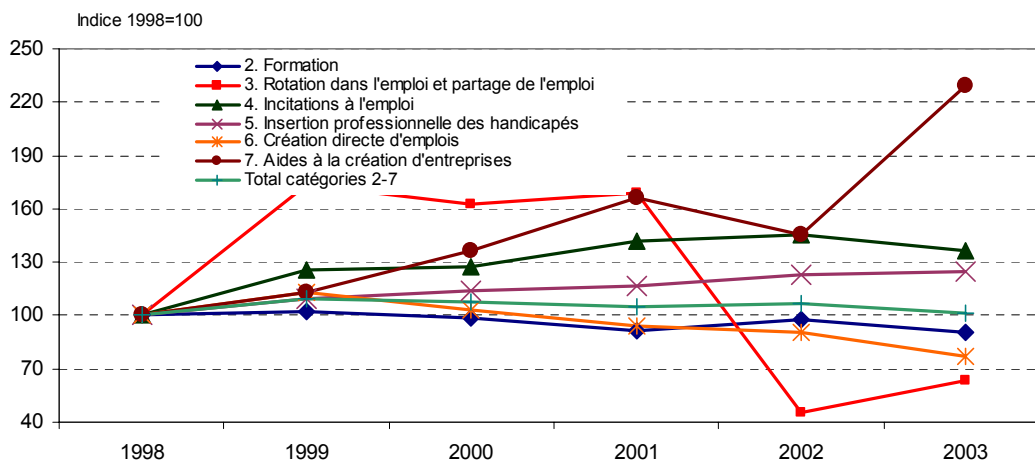
Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

Les différents types de mesures PMT actives progressent à des rythmes différents

Ces toutes dernières années, les rythmes de croissance en termes réels ont été différents pour les diverses catégories de mesures actives (graphique 5). Les différences observées

résultent à la fois d'une évolution des besoins dans chaque pays et des modifications apportées aux législations nationales relatives aux politiques du marché du travail.

Graphique 5 - Evolution des dépenses consacrées aux mesures PMT actives (catégories 2-7), en termes réels par personne (population âgée de 15 à 64), UE-15, 1998-2003



Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

En termes réels, les dépenses par personne au titre des **incitations à l'emploi** (catégorie 4) ont augmenté, dans l'UE-15, de 36% entre 1998 et 2003 – soit une croissance moyenne de 6,5% par an (tableau 5). Cette augmentation a été particulièrement forte au Portugal et en Italie qui ont connu une croissance annuelle de plus de 20% en termes réels, mais également en Allemagne et en Finlande (plus de 15% par an pour les deux). En revanche, malgré une tendance à la hausse dans l'UE-15 au cours de la période, on a relevé une diminution importante des dépenses consacrées aux incitations à l'emploi au Royaume-Uni (estimée à 33% par an) et, dans une moindre mesure, en France (baisse de plus de 13% par an).

Les dépenses en faveur de **l'insertion professionnelle des handicapés** (catégorie 5) se sont également accrues au cours de cette période dans la plupart des pays et ont atteint une croissance de 24% (4,5% par an) en termes réels par personne dans l'ensemble de l'Union (UE-15). Tout comme dans le cas des incitations à l'emploi, le Portugal et l'Italie ont enregistré les croissances les plus fortes (41% et 25% par an respectivement), bien qu'il faille noter que dans les deux cas, cette croissance est partie d'un bas niveau car en 1998, la catégorie représentait

moins de 3% des dépenses actives contre une moyenne de 13% pour l'UE-15. La croissance en termes réels a également été élevée au Danemark (plus de 14% par an) de sorte que les mesures en faveur des personnes handicapées ont dépassé la formation et les incitations à l'emploi pour devenir la catégorie de mesures la plus importante. Une baisse en termes réels par personne des dépenses consacrées à l'insertion des handicapés n'a été relevée qu'en Grèce et en Suède, mais dans les deux cas, le taux de diminution a été inférieur à celui de l'ensemble des dépenses actives.

Les dépenses au titre **des aides à la création d'entreprises** (catégorie 7) ont progressé plus rapidement en termes réels que toute autre catégorie de dépenses actives dans l'UE-15 (18% par an) bien qu'au départ, leur niveau était faible (2% des dépenses actives en 1998). Des augmentations allant de 24 à 59% par an ont été relevées en Allemagne, en France, en Italie et en Autriche. Elles semblent liées à l'introduction de nouvelles mesures.

Par ailleurs, les dépenses de l'UE-15 en faveur de mesures visant la **création directe d'emplois** (catégorie 6) ont chuté de plus de 23% en termes réels au cours de la même période, le recul ayant été particulièrement marqué à partir de 2000. D'une manière générale, les baisses les plus importantes des dépenses réelles sont intervenues dans des pays dont les dépenses au titre de la création directe d'emplois étaient précédemment élevées (plus de 30% des dépenses actives). En Irlande, par exemple, les dépenses en faveur de la catégorie 6 ont diminué, en termes réels, de près de 12% par an et la part des dépenses actives est passée de 54% à 35%. Dans l'Union (UE-15), on a relevé de petites augmentations des dépenses réelles consacrées à la création directe d'emplois (jusqu'à 7% par an) dans quatre pays seulement : Espagne, France, Autriche et Belgique.

Les dépenses de l'UE-15 en faveur de la **formation** (catégorie 2) ont diminué, en termes réels, d'un peu moins de 10% entre 1998 et 2003 (2% par an). Cela correspond à une réduction de la part des dépenses actives de 44% en 1998 à 39% en 2003. Toutefois, les tendances n'ont pas été uniformes d'un Etat membre à l'autre. La Suède a accusé une très forte baisse des dépenses de formation (21% par an) bien qu'au départ (en 1998), la formation représentait plus de 63% des dépenses actives. Une baisse significative des dépenses réelles a également eu lieu au Danemark et en France (plus de 4,5% par an). En revanche, les dépenses consacrées à la formation ont sensiblement augmenté en Autriche (9% par an), au Portugal et en Irlande (plus de 5% par an pour les deux) et, de manière très appréciable, aux Pays-Bas (près de 18% par an).

Tableau 5 - Croissance annuelle moyenne des dépenses consacrées aux catégories 2-7 des PMT, en termes réels par personne, 1998-2003

	2. Formation	3. Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi	4. Incitations à l'emploi	5. Insertion professionnelle des handicapés	6. Création directe d'emplois	7. Aides à la création d'entreprises	Total des catégories 2-7
UE-15**	-2.0*	-8.8*	6.5*	4.5*	-5.1*	18.1	0.2
BE	3.6	-	-2.6	1.0	2.3	16.2	-0.3
DK	-4.7	-	2.9	14.6	-63.1	-	-0.1
DE	1.8	-	15.8	7.7	-13.7	23.9	1.1
EL	-18.8*	-	-11.1*	-4.4*	-	15.9	-8.7
ES	-2.7	63.6	8.7	9.1	7.1	11.4	5.9
FR	-4.5	-	-13.5	3.1	4.3	38.1	-1.9
IE	5.1	-	7.1	8.5	-11.6	-	-3.7
IT	0.1	-26.9	20.0*	24.7	-13.3	45.4	8.2
LU	-	-	13.5	18.7	11.9	17.4	-
NL	17.7	0.9*	-6.3	0.5	-4.8*	-	0.9
AT	9.4	50.4	8.2	6.3	3.8	59.2	8.4
PT	5.3	-	29.5*	40.6	-5.4	-33.7	8.9
FI	-5.9	2.2	18.3	4.1	-16.8	-5.8	-4.0
SE	-21.1	-	10.9	-1.9	-	-12.6	-12.3
UK	0.0*	-	-33.0*	2.4	-17.7*	9.9	-1.7
NO	-0.7	-60.4	5.0	6.3	12.4	-21.7	4.7

* Données estimées

** sauf LU

Source : Eurostat, Base de données des politiques du marché du travail, Juin 2005

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Définition des catégories PMT par type d'action

Services PMT

1- Services du marché du travail : l'ensemble des services rendus par les SPE, d'autres organismes publics ou agences privées subventionnées par des fonds publics, qui facilitent l'intégration des chômeurs et autres demandeurs d'emploi dans le marché du travail ou qui assistent les employeurs dans le recrutement et la sélection de personnel.

- 1.1 Services clients
- 1.2 Autres activités

Mesures actives

2 – Formation : mesures visant à augmenter les chances des chômeurs et autres groupes cibles de trouver un emploi grâce à la formation, et qui sont financées par des organismes publics. Il convient d'inclure ici des mesures offrant la preuve qu'une formation théorique est dispensée ou, si la formation se déroule sur le lieu de travail, qu'une supervision spécifique est assurée aux fins de la formation.

- 2.1 Formation institutionnelle
- 2.2 Formation sur le lieu de travail
- 2.3 Formation intégrée
- 2.4 Soutien spécial à l'apprentissage

3 – Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi : mesures qui facilitent l'insertion professionnelle d'un chômeur ou d'une personne appartenant à un autre groupe cible dans un poste de travail par l'octroi d'heures de travail effectuées par un salarié déjà en poste.

- 3.1 Rotation dans l'emploi
- 3.2 Partage de l'emploi

4 – Incitations à l'emploi : mesures qui facilitent le recrutement de chômeurs et de personnes appartenant à d'autres groupes cibles ou qui contribuent à assurer le maintien dans l'emploi de personnes menacées de le perdre involontairement. La majeure partie des coûts salariaux est normalement supportée par l'employeur.

- 4.1 Incitations à l'embauche
- 4.2 Mesures d'incitation au maintien des emplois

5 – Insertion professionnelle des handicapés : mesures visant à favoriser l'insertion des handicapés dans le marché du travail.

- 5.1 Emplois ordinaires
- 5.2 Emplois protégés

- 5.3 Autres systèmes de réadaptation et de formation

6 – Création directe d'emplois : mesures créant des emplois supplémentaires, généralement d'intérêt public ou socialement utiles afin de procurer un emploi aux chômeurs de longue durée ou aux personnes qui rencontrent des difficultés particulières sur le marché du travail. La majorité des coûts salariaux est normalement couverte par des fonds publics.

- 6.1 Emplois permanents
- 6.2 Emplois temporaires

7 – Aides à la création d'entreprises : mesures qui ont pour but d'encourager les chômeurs et autres groupes cibles à créer leur propre entreprise ou une activité indépendante.

Mesures passives

8 – Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi : mesures ayant pour but de compenser une perte de salaire ou de revenu des particuliers grâce au versement de prestations en espèces.

- 8.1 Prestations de chômage complet
- 8.2 Prestations de chômage partiel
- 8.3 Prestations de chômage versées en cas de travail à temps partiel
- 8.4 Indemnités de licenciement
- 8.5 Indemnité en cas de faillite

9 – Préretraite : Mesures qui facilitent la préretraite complète ou partielle de travailleurs âgés qui ont peu de chances de trouver un nouvel emploi ou dont le départ à la retraite facilite le placement d'une personne au chômage ou appartenant à un autre groupe cible.

- 9.1 Conditionnelle
- 9.2 Inconditionnelle

Bases de données

L'unité d'observation de la base de données PMT est la *mesure* ou le *service* (catégorie 1) de la politique du marché du travail. Pour chaque pays, les données par catégorie sont un agrégat d'une (d'un) ou de plusieurs mesures/services. Lors de la publication de données sur les dépenses, les totaux d'une catégorie ne sont pas calculés à moins que les valeurs ne soient complètes pour toutes les mesures de cette catégorie ou que l'on sache que les valeurs manquantes sont d'ampleur modeste (<1%). Ceci garantit que l'importance relative de chaque catégorie ne donne pas lieu à une fausse interprétation par défaut de prise en compte de valeurs manquantes significatives.

Pour en savoir plus:

Les publications de référence

Titre [“Labour Market Policy – Expenditure and participants” – European Social Statistics, Data 2003](#)
N° de catalogue KS-DO-05-001-EN-N

Les bases de données

[Site web EUROSTAT/Population et conditions sociales/Marché du travail/Données sur la politique du marché du travail/Dépenses publiques en matière de mesures actives ou passives pour la politique du marché du travail](#)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408
Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:
www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>
E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

Pour informations et méthodologie

Africa Melis, Eurostat/F2, L-2920 Luxembourg, Tel (352) 4301 32294, Fax (352) 4301 34029, E-mail : africa.melis@cec.eu.int

Cet article a été préparé par Flavio Bianconi et Andy Fuller.